

de Dommartin, maître de forge à Berg. Ce n'est qu'après que celui-ci eut décliné la charge, pour la raison qu'il allait vendre son usine, qu'Auguste Metz entra dans la nouvelle et si utile institution. (4)

L'usine de Grundhof

En 1845 la Société Auguste Metz & Cie afferma pour une durée indéterminée l'usine de *Grundhof*, qui remontait à 1774, année où Pierre Coumon, colonel-proprétaire des grenadiers wallons et seigneur de Beaufort y construisit deux hauts fourneaux et quatre foyers catalans où l'on traitait les minerais d'alluvion des contrées de Mersch, Cruchten et Mettendorf (Bitbourg) (5). La spécialité de fabrication était des canons de fer envoyés par Cologne en Angleterre dont Coumon semble avoir été originaire. La disposition harmonieuse de l'établissement — à l'emplacement de l'actuelle métairie du comte de Schorlemer — faisait parler d'une usine modèle.

Lorsque les frères Metz prirent à bail l'usine de Grundhof elle se composait d'un haut fourneau, de deux foyers d'affinage et de deux fours à réchauffes ; déjà en 1846 elle semble avoir cessé son activité. (6)

Les minerais d'alluvion

Jusqu'au moment où l'on commença d'exploiter les gisements de minerai de fer en roche ou minette, c'étaient les minerais d'alluvion (oxyde ferrique hydraté se composant de grains lavés de rochers de l'époque tertiaire) qui pourvoyaient les hauts fourneaux. Les dépôts les plus puissants de ces minerais — dont on distinguait le minerai de fer fort (Bohnerz), pauvre en phosphore, et le minerai de fer tendre (Wascherz), très phosphoreux — étaient situés à Tétange, Niedercorn, Differdange, Pétange, Linger, Clemency, Guerlange, Laser, Selange, Gras, Kahler, Sterpigny, Bettange, Hagem, Holzem, Mamer, Bettembourg, Bonnevoie, Hespérange, Merl, Mersch, Mœsdorf et Cruchten.

On fabriquait bien, à l'aide de quelques-uns de ces minerais, de la fonte de fer fort, mais la plupart donnaient de la fonte de fer tendre utilisée pour la fabrication de la tôle, du fil d'archal et d'autres fers tenaces et malléables. (8)

Afin de dégager le minerai d'alluvion de la terre à laquelle il était mélangé, on le soumettait avant sa mise en haut fourneau à un lavage.

Un endroit fort propice à ces fins était le cours supérieur de la Mamer, tout proche des riches champs de minerai tendre. Mais comme il arrivait souvent aux maîtres de forges Collart de Dommeldange, de Blochausen de Berg et Fabert de Berbourg d'arrêter les eaux, cela fournissait ample matière à plaintes aux propriétaires des prés inondés en amont des fosses de lavage, sans parler de ce qui se passait en aval : Les meuniers qui se plaignaient alors du manque d'eau et les propriétaires des prairies souffrant de l'envasement occasionné par les lavages. Pour obvier à ce dernier inconvénient, le conseil communal de Mamer décréta le 10. 9. 1847 une réglementation qui prescrivait l'installation de trois fosses par lavoir.